

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
Mairie de PRANLES**

Tel: 04-75-64-41-21  
Fax: 04-75-64-38-32

[mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

[www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



Pranles

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE  
2016**

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 4 novembre 2016 à 20h.

**PRESENTS** : M Denis CLAIR – M Fabrice MARTEL – MME Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL – CROZIER Adeline– MM Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

**ABSENTE EXCUSEE** : MME BERTHELOT Murielle, procuration donnée à M CLAIR Denis

**Secrétaire** : M VIDAL Jean-Claude

**ORDRE DU JOUR**

oo

- Approbation du compte-rendu du 07 septembre 2016
- Travaux d'alimentation en eau potable – budget eau :
  - renouvellement des conduites Pont de Boyon et le Narsas
    - point sur attentes de subventions
- Travaux d'investissement – budget principal
  - Décision modificative N°2
  - Point sur travaux de voirie
- Projet d'arrêté de stationnement place de l'église romane
- Création d'un poste d'agent de maitrise suite à nomination par promotion interne
- Délibération pour la mise en place du dispositif TIPI
- Bilan programmation culturelle 2016
- Réunion avec les associations et demande de subventions 2016
- Questions diverses
  - Lettre d'une ancienne locataire logement communal

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016**

Approuvé à l'unanimité sans changement

**II – TRAVEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS  
D.E.T.R. 2017**

Le conseil mandate le maire pour déposer un dossier de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Après débat, il est décidé de demander des subventions pour l'ensemble des travaux d'AEP, à savoir : l'interconnexion entre l'UDI de la Charrière et les UDI du Serret, de la Pizette et de la Garde, qui comprend la conduite de liaison entre le réservoir du col du Muret et celui de Bellevue ( 78 600€ HT), la conduite de liaison entre le réservoir du col du Muret et l'UDI de la Pizette (50 640€ HT) , et la conduite de liaison entre l'UDI du Serret et l'UDI de La Garde ( 47 429€ HT). Soit un total de 176 669€ HT. Le conseil considère que la liaison entre le réservoir du Col du Muret et le réservoir de Bellevue est prioritaire.

Pour le renouvellement des conduites de Pont de Boyon et du Narsas nous n'avons que la notification des 30% de l'Agence de l'Eau. Pour mémoire la proposition retenue (FAURIE Christian) se monte à 98 702€ HT.

### **III – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

- **Les travaux de goudronnages** sont terminés : enrobé sur la route de Très le Serre et une partie de la voie entre la place de Boyon et Bon Appétit, et un monocouche sur 500 mètres à partir du village d'Eyreboune.
- **Affaissement route de Mandy et le Perrier.** La demande de subvention n'a pas été retenue par le département qui considère qu'il s'agit de deux chantiers différents.

### **IV – CESSION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC AU VABRES VIEUX**

Les époux Mandon, résidents permanents au Vabre Vieux d'Auzène sollicitent une cession du domaine public aux fins de construire, dans le prolongement d'une grange leur appartenant, un garage d'une surface de 7m2. Une délégation du conseil (Jean-Paul PAULMIER, Adeline CROZIER et Jean-Claude VIDAL) ira sur place le lundi 7 novembre. Le conseil se prononcera lors de sa prochaine séance.

### **V – CONVENTION AVEC ARDECHE IMAGES ET LA COMMUNE DE PRANLES**

Dans le cadre du mois du film documentaire, la bibliothèque municipale s'était engagée pour accueillir la projection d'un documentaire dans l'Espace d'Animations. Quelque peu mise devant le fait accompli, la commune est sollicitée par « Ardèche Images » pour signer une convention engageant une dépense imprévue pouvant aller jusqu' à 100€ (participation aux frais de déplacement des réalisateurs). Le conseil donne son accord tout en soulignant qu'un engagement de la bibliothèque municipale égale un engagement de la municipalité, d'où l'obligation d'être informée avant toute décision.

### **VI – BILAN DE LA REUNION DU 27 OCTOBRE AVEC LES ASSOCIATIONS**

Le maire fait un bilan rapide de la réunion avec les associations, la plupart des conseillers étant présents lors de ladite rencontre. Chaque association a fait son bilan et dévoilé ses projets. Rappel a été fait pour le dossier de subvention, la mise à disposition des salles communales et des articles associatifs pour le Bulletin Municipal.

### **VII – DELIBERATION SUR LA FUSION DE LA CAPCA ET DE LA CCPV**

Le maire informe les conseillers sur les divers débats entrepris en préalable de la fusion de la CAPCA et de la CCPV (Communauté de Communes du Pays de Vernoux), fusion quasi imposée par l'Etat via le Préfet de l'Ardèche. Conscients que le travail entrepris ne peut être interrompu pour des questions de forme ou de politique locale, et malgré les difficultés de

fonctionnement que pourraient engendrer une assemblée délibérative portée à 70 membres (au lieu de 59), le conseil, sans enthousiasme et à l'unanimité, émet un vote favorable à la fusion.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

**Téléthon** : le conseil délibère à l'unanimité pour l'organisation du Téléthon et le versement à l'AMF des bénéfices réalisés à hauteur de 2500€.

**Inauguration des travaux réalisés grâce à la réserve parlementaire des sénateurs** : elle se déroulera le 18 novembre à 17h. Sont invités les élus, les responsables d'associations, l'équipe enseignante, les entreprises et le prêtre affectataire de l'église. La population sera invitée par voie de presse.

**Natura 2000 – Vallée de l'Eyrieux** : le Préfet a pris une décision favorable après consultation des conseils municipaux. Sur 63 collectivités, 9 ont délibéré favorablement, 7 s'y sont opposées, et 47 n'ont pas répondu. Fort de l'adage « qui ne dit mot consent » et à défaut de lui prouver scientifiquement que le projet n'est pas opportun, le Préfet s'est livré à un exercice de démocratie qui ne restera pas gravé dans le marbre de la démocratie participative !!

**Vœux du maire et du conseil** : ils auront lieu le 6 janvier 2017, dans l'Espace d'Animations à partir de 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.  
Prochain conseil le vendredi 9 décembre à 20h.